

## DOCTRINE Administratif

### ACTUALITÉ

Page 2

■ **En bref**

### DOCTRINE

Page 4

■ **Administratif**

Assem Sayede Hussein

**Le pouvoir normatif des collectivités territoriales métropolitaines**

### CULTURE

Page 24

■ **Bibliophilie**

Bertrand Galimard Flavigny

**Quelles nouvelles de Faulkner ?**

## Le pouvoir normatif des collectivités territoriales métropolitaines <sup>127k5</sup>

**Assem SAYEDE HUSSEIN, Docteur en droit, université Panthéon-Sorbonne (Paris 1), ATER en droit public, université Paris Ouest Nanterre La Défense**

L'organisation administrative de la République française est décentralisée. La décentralisation du pouvoir normatif ne cesse d'y gagner du terrain. Les collectivités territoriales métropolitaines bénéficient de pouvoirs normatifs juridiquement affirmés. Bien que cette affirmation soit ancienne et renouvelée, l'effectivité de la puissance normative locale demeure réellement aléatoire. En effet, non seulement l'expérimentation normative, mais également le pouvoir réglementaire local, sont largement verrouillés. La pauvreté des bases constitutionnelles et la faiblesse de garanties juridictionnelles en sont les raisons principales. Le processus décentralisateur s'en trouve, dans son ensemble, affecté.

Décentraliser un État connu pour sa forte tradition centralisatrice, n'est pas une affaire aisée. Y parvenir nécessite du temps, beaucoup de temps. Tel est d'autant plus le cas lorsqu'il s'agit de la décentralisation du pouvoir normatif. L'exemple français en est la parfaite illustration.

La décentralisation se définit, pour reprendre le professeur Dominique Roux, « comme le transfert par l'État de compétences et de pouvoirs de décision au profit d'autres personnes morales de droit public, juridiquement distinctes de lui et qui disposent d'une certaine marge d'autonomie tout en restant sous son contrôle ». Dès lors, dans un État décentralisé, les autorités locales disposent d'une liberté de décision, c'est-à-dire d'un

pouvoir normatif. Il s'agit de la capacité d'édicter des normes, des règles générales de droit et des décisions créant des droits et obligations à l'égard de leurs destinataires et auteurs. Cette normativité est principalement réglementaire, mais aussi législative. Si la réglementation et la législation, les objets de cette étude, ne sont pas l'unique mode de création du droit, elles en sont les moyens privilégiés. Elles expriment, en quelque sorte, la normativité la plus commode ou répandue.

Ainsi, la portée de la décentralisation paraît être intimement liée à la question de la production de la norme.

Suite en p. 4

KIOSQUE  
Lextenso

Votre revue OFFERTE  
sur tous vos écrans

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 **Gazette du Palais**

annonceslegales@gazette-du-palais.com  
12, place Dauphine - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le  
Quotidien  
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com  
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris  
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

**La Loi**  
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com  
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris  
Tél. : 01 42 34 52 34